STAGE EN FRANCE

MODE D'EMPLOI 2014-2015

Il est obligatoire d'avoir **défini toutes les modalités pédagogiques du stage avant de faire une demande de convention de stage en ligne**.
Prenez contact avec vos enseignants avant le début du stage, que le stage soit obligatoire ou facultatif.
Il est obligatoire **d'être inscrit administrativement pour 2014-2015.**

A QUOI SERT UNE CONVENTION DE STAGE ?

La convention de stage tripartite définit les conditions du stage et, pour l'essentiel, les garanties dont bénéficie l'étudiant. Elle couvre l'étudiant en cas d'accident.
Il est donc obligatoire de faire les démarches **au moins 15 jours AVANT** le début du stage.
Attention ! Si vous avez déjà commencé le stage, la convention de stage ne pourra pas en tenir compte.
La convention de stage ne sera **datée qu'à partir du moment où la demande de convention de stage aura été faite** à votre scolarité via l'ENT.
Votre scolarité **ne délivre pas de convention de stage lorsque le stage est terminé**.
Pour les stages en juillet – août 2015, la demande de convention doit être **déposée avant le 1er juillet 2015.**

COMMENT CREER UNE DEMANDE DE CONVENTION DE STAGE ?

Vous devez faire la demande en ligne via votre Environnement Numérique de Travail (ENT).
Par Mozilla Firefox, vous devez tout d'abord vous connecter à votre ENT via le site de l'Université de Strasbourg : https://ent.unistra.fr/
Après identification, sélectionnez l'onglet « Mon dossier » puis l'onglet « Demande de convention de stage ».

Avant de commencer la saisie de votre convention de stage vous devez collecter les informations suivantes :

A votre sujet :

- Le diplôme pour lequel le stage est réalisé
- Votre numéro de sécurité sociale
- Votre type d'affiliation à la sécurité sociale (en qualité d'ayant droit d'assuré social, en qualité d'étudiant, par une assurance volontaire ou en qualité d'étudiant étranger)
- Votre caisse d'assurance maladie (Caisse Primaire d'Assurance Maladie (LMDE, MGEL,..) ou autre Caisse)

Au sujet de votre organisme d'accueil :

- Raison sociale (nom de l'organisme d'accueil)
- Adresse complète de votre organisme
- Numéro SIRET à 14 chiffres (info : http://www.manageo.fr/)
- Code NAF/APE à 4 chiffres + 1 lettre (secteur d'activité de l'entreprise)
- Effectif (nombre de salariés)
- Type d'établissement

Au sujet de votre tuteur professionnel dans l'organisme d'accueil :

- Nom, Prénom, Fonction
- Service de rattachement
- Coordonnées (téléphonique, mail ou télécopie)

Au sujet de votre stage :

- Type de stage (obligatoire ou facultatif)
- Sujet et fonctions du stage

- Dates de stage **Attention ! Le stage doit être terminé le 3O septembre 2O15 au plus tard**
- Période d'interruption - Présence éventuelle le samedi, le dimanche, la nuit et les jours fériés
- Temps de présence (temps partiel ou plein)
- Durée du stage (6 mois maximum dans la même entreprise)
- Choix de la convention de stage : Français (convention nationale, stage en France) ou Français (convention formation continue en France)

Pour les étudiants en formation initiale, lorsque la durée de stage au sein d'un même organisme d'accueil est supérieure à deux mois consécutifs ou, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, à deux mois consécutifs ou non, le ou les stages font l'objet d'une gratification versée mensuellement dont le montant est fixé par convention de branche ou par accord professionnel étendu ou, à défaut, par décret.
La gratification n'a pas le caractère d'un salaire au sens de l'article L.3221-3 du code du travail.

Au sujet du responsable pédagogique à l'université :

- Nom, Prénom

Au sujet du signataire de la convention de stage dans l'organisme d'accueil (PDG, RH, Gérant, Président, Inspecteur d'académie pour l'enseignement primaire public…) **:**

- Nom, Prénom, Fonction
- Coordonnées (téléphonique, mail ou télécopie)

Fin de saisie et envoi de votre demande de convention de stage : lorsque vous êtes à l'Etape 8 - Récapitulatif de la convention, un message vous informe que **« votre convention a bien été créée »**.

Après vérification des données et de la législation, votre scolarité valide votre demande de convention de stage et vous envoie à votre adresse mail UNISTRA la convention de stage en format pdf ainsi que la Charte des stages dans les meilleurs délais.

Vous vérifiez la convention de stage (pour tout changement ou erreur dans la convention de stage saisie, **ne pas créer une nouvelle convention de stage** mais nous contacter par mail ou téléphone), vous l'imprimez en 3 exemplaires, vous les signez et les faites signer par votre responsable pédagogique de votre diplôme et par le représentant de l'organisme d'accueil (les signatures et cachets sont obligatoires).
Vous déposez les 3 originaux ou les envoyez à votre scolarité accompagnées de votre **assurance responsabilité civile couvrant la période du stage.**

Votre scolarité fait signer les conventions par le Président de l'Université de Strasbourg, vous envoie 2 exemplaires signés avec la fiche d'évaluation, la fiche d'appréciation et l'attestation de stage.

Pour tout avenant à votre convention de stage initiale (interruption, prolongation…), vous devez faire la demande via votre ENT ou contacter votre scolarité.

Accueil des étudiants

Lundi	9h-12h	/
Mardi	9h-12h	14h-16h30
Mercredi	9h-12h	/
Jeudi	9h-12h	14h-16h30
Vendredi	9h-12h	/